

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

## COMMUNE DE WIMEREUX

Département du Pas-de-Calais

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du dimanche 22 mars 2026

L'an deux mil vingt-six,  
le vingt-deux mars à dix heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20260322\_3

↳ Élection des Adjoints.

-----  
Date de la convocation

▪ 18 mars 2026

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

#### Présents

Mme DUQUESNE Cécile, M. BOUTLEUX Guy, Mme ROUSSEAU Marie-José, M. CAILLIER Christophe, Mme FOURNY Micheline, M. DEVIN Serge, Mme COLL Hélène, M. DUBRULLE Marc, Mme BRICHE Noémie, M. SAMUEL Jean-Michel, Mme BAILLARD Sylvie, M. LELEU Bruno, Mme POUBLON Marie-Simone, M. ARBLAY Bertrand, Mme CORDEBAR MERGLEN Pierrette, M. SENEAL Maxime, Mme BERNARD Sabine, M. GHEZAL Mehdi, Mme NOURTIER Fabienne, M. BOISLEUX Arthur, Mme HARDUIN Loëtitia, MM. DESPIERRE Christian, GIRES Jean-Christophe, Mme BARDEAUX Sandrine, MM. JOUGLEUX Jean-Luc, SERGENT Didier, M. MORBIDELLI Philippe, Mme PROVIN Valérie.

A été nommée secrétaire de séance

Mme ROUSSEAU Marie-José

**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**

|                              |
|------------------------------|
| <b>ÉLECTION DES ADJOINTS</b> |
|------------------------------|

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-7-2 ;

**Vu** la délibération n° 20260322\_2 du Conseil Municipal du 22 mars 2026 fixant le nombre d'Adjointes au Maire à sept ;

**Considérant** que, dans toutes les communes, les Adjointes sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Il est fait appel à candidature.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

|                              |           |
|------------------------------|-----------|
| - nombre de bulletins :      | <b>29</b> |
| - bulletins blancs ou nuls : | <b>06</b> |
| - suffrages exprimés :       | <b>23</b> |
| - majorité absolue :         | <b>12</b> |
| Ont obtenu :                 |           |
| La liste « Guy BOUTLEUX »    | <b>23</b> |

- 3/N° 3 -

Après un seul tour de scrutin, la liste « Guy BOUTLEUX » ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'Adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

BOUTLEUX Guy  
DUQUESNE Cécile  
CAILLIER Christophe  
ROUSSEAU Marie-José  
DEVIN Serge  
COLL Hélène  
SAMUEL Jean-Michel

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjointe au Maire,  
**Marie-José ROUSSEAU.**

**#signature#**